

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_178

OBJET :

**FINANCES**

VOIRIE OAP RIORGES CENTRE

**AUTORISATION DE  
PROGRAMME ET TRAVAUX**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 9 mars 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 mars 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Nathalie TISSIER-MICHAUD, André CHAUVET, *adjoints*, Andrée RICCETTI, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* : Jean-Marc DETOUR, conseiller municipal

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Michel CELLIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

| NOMS DES MANDANTS   | NOMS DES MANDATAIRES  |
|---|---|
| Nathalie TISSIER-MICHAUD<br>André CHAUVET<br>André RICCETTI<br>Caroline PAIRE | Isabelle BERTHELOT<br>Daniel CORRE<br>Véronique MOUILLER<br>Catherine ZAPPA |

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20230316-DCM\_2023\_178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2023

Affichage : 17/03/2023

**FINANCES**

**VOIRIE OAP RIORGES CENTRE –  
AUTORISATION DE PROGRAMME ET TRAVAUX**

Daniel CORRE, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

L'autorisation de programme qui est proposée concerne la création d'une voirie et des aménagements paysagers pour desservir le quartier de Riorges Centre dans le cadre d'une Opération d'Aménagement Programmée (OAP).

L'opération consiste à créer une voie de desserte en sens unique de la rue Foch à la rue Picasso. Celle-ci privilégiera les déplacements en modes doux (piétons et vélos) et bénéficiera d'aménagements paysagers.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Une partie des crédits ayant été inscrits lors de la DM n°3 en 2022 sur l'opération 71, font l'objet de reports de crédits (206 700€). Ils seront supprimés sur cette opération et seront inclus dans les crédits de paiement 2023 sur l'autorisation de programme n°230103 « Voirie OAP Riorges Centre ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à *l'unanimité* :

1°) approuve le montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, soit : 650 700 TTC.

2°) approuve les crédits de paiement inscrits au budget général de la commune de Riorges sur l'autorisation de programme n°230103 « Voirie OAP Riorges Centre », selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant intervenir :

- 2023 : 320 700 €
- 2024 : 330 000 €

Riorges, le 17 mars 2023

Le secrétaire de séance,  
Michel CELLIER

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN